

## Communiqué de presse

Le 6 septembre 2021, à Paris

### L'ANFH s'engage pour la 8ème édition des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme

Aujourd'hui en France, ce sont 2,5 millions de personnes, dont 51 % en situation d'emploi, qui sont en situation d'illettrisme. 4,5 % des personnes travaillant dans le secteur sanitaire, social et médico-social sont concernées. Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, l'ANFH a déployé auprès de ses établissements adhérents le dispositif 4C : « des Clés pour : des Connaissances, des Compétences et une Carrière ».

#### Des compétences-clés pour évoluer sereinement dans la vie professionnelle

Le **dispositif 4C créé par l'ANFH** accompagne les agents vers plus de « compétences clés », dans tous les métiers de la Fonction publique hospitalière, **priorisant ainsi l'accès à la formation pour les publics qui en sont les plus éloignés**. Les compétences-clés sont les compétences considérées comme nécessaires à toute personne pour l'intégration sociale et l'emploi, l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active. Elles sont communes à tous les métiers. Elles sont nécessaires au développement des compétences techniques.

A l'occasion des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme organisées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, l'ANFH Bretagne vous propose un **webinaire de présentation** qui sera animé par 2 organismes de formation : CIBC et CLPS.

#### Faire face aux idées reçues pour aider au mieux les agents

La question de l'identification des compétences-clés chez les agents de la Fonction publique hospitalière est une question sensible qui doit faire face à beaucoup d'idées reçues :

- **Il y a un réel intérêt pour l'établissement d'intégrer les compétences-clés à une démarche stratégique RH** pour contribuer au développement des compétences de l'ensemble de l'établissement.
- **Il s'agit d'abord de repérer les situations qui posent problème** plutôt que de pointer les lacunes des agents.
- **Il est difficile aujourd'hui de travailler sans mobiliser les compétences-clés**. Il y a peut-être des dysfonctionnements dans le service que les agents n'attribuent pas à des difficultés avec les compétences-clés, alors qu'ils y sont liés.

- **Une absence de demande ne signifie pas toujours une absence de besoin.** Les personnes en difficulté avec les compétences-clés ont du mal à l'exprimer et développent des stratégies de contournement pour masquer leurs lacunes.

### Identifier des problématiques de compétences-clés auprès des agents

Plusieurs situations de la vie professionnelle d'un agent peuvent soulever un besoin de formation :

- **Dans l'expression orale** : ces problèmes s'entendent dans certains « tics » de langage comme « si j'aurais su », des mots utilisés à la place d'autres, et également une utilisation inadaptée
- **Dans le calcul** : ce sont des erreurs répétées dans des dosages, des inventaires non fiables, des consignes non respectées
- **Dans l'expression écrite ou la lecture de document** : des situations qui impliquent la lecture de documents écrits, supports, protocoles, etc. L'agent demande systématiquement à quelqu'un une confirmation ou des indications alors que tout est écrit.
- **Dans le raisonnement ou l'organisation** : cela touche par exemple l'utilisation d'un planning. Certains agents posent systématiquement des questions sur leur planning, voire se trompent régulièrement dans leur emploi du temps.
- **En formation** : Elles peuvent être révélatrices de difficultés dans la maîtrise des compétences-clés. Le refus de formation, la peur de ne pas y arriver...
- **En situation professionnelle** : cela peut se remarquer à travers une mauvaise application de protocoles, une situation d'évitement : éviter d'écrire, de lire ou de calculer ou encore recours à un collègue...

 Pour vous inscrire au webinaire qui aura lieu le jeudi 9 septembre de 11h à 12h30 [cliquez ici](#)

Veillez trouver toutes les informations concernant la 8<sup>ème</sup> édition des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme [cliquez ici](#)

Veillez trouver plus d'informations concernant le dispositif 4C [cliquez ici](#)

Plus d'infos :

## L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 838,7 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.